

48 Jalon de recherche

**(Re)chercher les archives
relatives aux métis et à
leur histoire familiale**





Bukavu, RDC, 2023 © Ornella Rovetta.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| I. INTRODUCTION | 3 |
| I.1 Pourquoi ce jalon de recherche ? | 3 |
| I.2 Philosophie et objectifs | 4 |
| I.3 Un mot sur la structure du jalon de recherche | 5 |
| I.4 Consulter les archives | 6 |
| I.4.1 Tableau récapitulatif des conditions d'accès | 7 |
| I.5 Adresser une demande à l'équipe du projet « Résolution-Métis » | 7 |
| I.6 Contacts utiles dans la recherche de vos origines | 8 |
| I.7 "Avertissement" | 9 |
| I.7.1 Des documents à contextualiser | 9 |
| I.7.2 Des inégalités documentaires parfois douloureuses | 9 |
| Vos contributions et témoignages sont précieux | 10 |
| II. JALON DE RECHERCHE | 11 |
| II.1 Un paysage archivistique fragmenté | 11 |
| II.1.1 Des archives dispersées, partielles et partiales | 11 |
| II.1.2 « Archives coloniales » et « archives africaines » | 12 |
| II.1.3 Archives déplacées | 13 |
| II.1.4 Archives privées | 14 |
| Comment "lire" un dossier individuel ? Quelques conseils pratiques | 14 |
| II.2 Les archives en un clin d'œil | 15 |
| II.3 Dossiers individuels relatifs aux métis | 17 |
| II.3.1 APPM | 17 |
| II.3.2 Police des Étrangers - dossiers individuels | 19 |
| II.3.3 Ruandafonds | 21 |
| II.3.4 RWABU | 22 |
| II.3.5 Vreugdezaaiers - Save | 22 |

COLOFON

NUMÉRO DE COMMANDE : 6366

DÉPÔT LÉGAL : D/2023/531/019

ISBN 978 94 6391 354 6

Jalon de recherche – (Re)chercher les archives relatives aux métis et à leur histoire familiale

1^{re} édition (2023)

Sous la direction de: Delphine Lauwers et Ornella Rovetta

Avec la participation de: Chiara Candaele, Lilian Eyletters, Jeanne Garcia, Kristien Geenen et Tom Van Laken

Traduction vers le néerlandais: Tom Van Laken et Chiara Candaele

Traduction vers le français: Ornella Rovetta et Delphine Lauwers

Illustration de couverture: «Tumba. Mulâtres éduqués par le Père Van Cleemput», 1911. AGR2 – Dépôt Joseph Cuvelier. Fonds Missions.

| | | |
|----------|--|----|
| II.4 | Dossiers individuels des parents européens _____ | 24 |
| II.4.1 | SPA. Service du Personnel d'Afrique _____ | 24 |
| II.4.1.1 | Registres des matricules _____ | 26 |
| II.4.1.2 | Fonds Métropole _____ | 26 |
| II.4.1.3 | Fonds Colonie _____ | 28 |
| II.4.1.4 | Fonds Personnel de l'ordre judiciaire _____ | 28 |
| II.4.2 | Fonds se rapportant au colonat _____ | 28 |
| II.4.2.1 | Fonds Colonat _____ | 30 |
| II.4.2.2 | Société de crédit au colonat et à l'industrie _____ | 30 |
| II.4.3 | JUST-SUCC _____ | 30 |
| II.4.4 | Indemnisations Dommages Congo _____ | 32 |
| II.5. | Fonds généraux contenant des dossiers individuels et des données individuelles _____ | 34 |
| II.5.1. | « Classement Provisoire » _____ | 34 |
| II.5.2 | Gouvernement Général _____ | 36 |
| II.6. | Actes de l'État civil Congo belge et Ruanda-Urundi _____ | 38 |
| II.7. | Sources complémentaires, pour des recherches générales et contextuelles _____ | 39 |
| III. | ADRESSES ET DOCUMENTS UTILES _____ | 40 |
| III.1 | Liste des adresses utiles et personnes de contact _____ | 40 |
| III.2 | Formulaires d'autorisation et de demande _____ | 40 |
| IV. | BIBLIOGRAPHIE _____ | 41 |

I. Introduction

I.1 Pourquoi ce jalon de recherche ?

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les Archives générales du Royaume mènent une étude à grande échelle sur l'histoire des métis. Les métis sont des personnes d'origine euro-africaine qui sont nées dans le contexte de la colonisation belge du Congo (1885-1960), du Rwanda et du Burundi (1916-1962). Pendant la période coloniale, de nombreux métis ont été séparés de leur famille lorsqu'ils étaient enfants et emmenés dans des institutions religieuses. Certains d'entre eux ont ensuite été envoyés en Europe (ou en Amérique du Nord), où ils se sont souvent retrouvés dans des familles d'accueil, des familles adoptives ou des institutions. [Ce projet de recherche](#) a pour objectif de cartographier les archives qui permettent de reconstituer leur histoire personnelle et collective. En effet, de nombreux métis, ainsi que leurs proches et leurs descendants, sont toujours à la recherche d'informations sur leurs racines.

Depuis le début du projet, l'équipe a reçu plus de 150 demandes de recherche émanant de métis et de descendants qui se posent des questions sur leurs origines et l'histoire de leur famille. Il est souvent difficile de s'orienter dans l'enchevêtrement des « archives coloniales ». Forte de la conviction que les archivistes ne doivent pas être des gardiens mais des passeurs du passé, l'équipe souhaite mettre ses connaissances à la disposition de tous grâce à ce jalon de recherche. Il contient un aperçu des connaissances documentaires que l'équipe a acquises depuis le début du projet jusqu'à la parution de la

présente publication. Vous y trouverez un aperçu des archives qui ont déjà été cartographiées et qui documentent l'histoire des métis. Il s'agit à la fois d'archives publiques (produites par l'État colonial) et d'archives privées (produites par des acteurs privés tels que des associations, des entreprises ou des congrégations religieuses), et d'archives conservées au sein-même et en dehors des Archives générales du Royaume. Nous précisons la nature et le type de documents que vous pouvez (ou ne pouvez pas) trouver dans les différents fonds et collections d'archives, et par qui, comment et dans quel but ils ont (vraisemblablement) été produits à l'époque. Enfin, nous fournissons également quelques clés de lecture pour interpréter ces documents datant de l'époque de la colonisation.

Les recherches se poursuivront jusqu'en février 2026, et l'équipe met constamment au jour de nouveaux fonds d'archives. En raison de la demande sociale forte pour une politique d'archivage plus transparente et parce que les personnes concernées cherchent parfois depuis des décennies des informations sur leurs origines, l'équipe a choisi de faire le point maintenant et de communiquer les connaissances disponibles de manière aussi transparente et accessible que possible. Bien entendu, il reste possible d'adresser directement votre demande de recherche des origines à l'équipe (voir [Adresser une demande à l'équipe](#)). Toutefois, grâce à ce jalon de recherche, nous espérons contribuer à un meilleur accès aux sources sur l'histoire des métis, et du passé colonial en général.

I.2 Philosophie et objectifs

Derrière l'élaboration de ce jalon, il y a plusieurs constats. Premièrement, celui que les archives documentant les parcours individuels et collectifs des métis nés dans le contexte de la colonisation belge sont dispersées, conservées auprès de nombreuses institutions, et que leur consultation demande parfois des démarches spécifiques. Pour faire bref: [le paysage archivistique est complexe](#). Et il y a de quoi s'y perdre - même pour des archivistes. Deuxièmement, il nous est apparu que cette complexité ne fait que croître au fur et à mesure que les recherches progressent et que des collections sont identifiées. Il nous a dès lors semblé incontournable de tâcher de compiler les connaissances acquises à ce jour et de les partager. Ce partage est avant tout orienté vers les métis et leurs proches qui seraient eux-mêmes à la recherche d'informations sur leur propre histoire. Bien entendu, le présent jalon peut également être utile au grand public et à la communauté des chercheurs qui s'intéresseraient à cette question.

Ce jalon de recherche met l'accent sur les séries de dossiers individuels et les dossiers contenant des données personnelles concernant les métis ou leurs parents. Il existe bien entendu des collections qui permettent de contextualiser l'histoire collective des métis, que l'équipe du projet identifie, localise et analyse dans le cadre de ses missions, mais qui ne sont pas l'objet de ce jalon de recherche. Les personnes souhaitant faire une étude plus générale sur les métis peuvent toujours contacter l'équipe, qui les orientera dans la mesure du possible parmi les collections qu'elle a

déjà répertoriées. Nous renvoyons également le lecteur au [Guide des sources de l'histoire de la colonisation](#).

Les sources mentionnées dans ce jalon reflètent l'état de la recherche et sont par conséquent conservées auprès de diverses institutions en Belgique. Il existe bien entendu de nombreuses autres sources, qui sont conservées dans d'autres pays et que l'équipe du projet n'a pas encore eu l'occasion d'approcher. Nous pensons notamment aux archives des congrégations religieuses dont certaines ont été rassemblées au siège des congrégations dans leur maison générale à Rome ou au Vatican, mais parfois aussi aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni pour d'autres. Bien entendu, il y a aussi les archives, religieuses ou non, qui se trouvent en Afrique et en particulier dans les actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi. Nous avons pour ambition d'explorer au moins en partie ces archives situées à l'étranger, en Europe et en Afrique, et nous ne manquerons pas de les ajouter progressivement à ce jalon.

Ce jalon veut participer à une communication transparente sur l'état des connaissances accumulées. Cependant, les [conditions d'accès](#) à la plupart des séries de dossiers individuels restent complexes. D'autre part, pour des raisons autant éthiques que juridiques, il est impossible de mettre à disposition du public des inventaires avec les listes nominatives des personnes concernées. Cela signifie que, afin d'identifier la référence d'un dossier en particulier parmi certaines collections de dossiers individuels (par exemple, les dossiers du [Ruanda-fonds](#) ou ceux de [l'APPM](#)), il faut s'adres-

ser aux archivistes de l'institution qui les conserve. Vous pouvez toujours contacter l'équipe du projet « Résolution-Metis » (voir « [Adresser une demande](#) »), dont le but est précisément de centraliser toutes ces données et qui pourra vous donner les références précises des dossiers vous concernant et les lieux où ces fichiers sont conservés.

Ce jalon de recherche est une photographie de l'état actuel des connaissances accumulées par l'équipe, qui découvre et identifie constamment de dossiers. Nous insistons donc sur la nature non définitive de ce jalon, qui est voué à être mis à jour de manière régulière.

1.3 Un mot sur la structure du jalon de recherche

Dans sa première partie, ce jalon de recherche offre une série d'informations générales sur la consultation des archives, les modalités d'introduction d'une demande auprès de l'équipe, etc. Dans sa seconde partie, le jalon offre d'abord un aperçu global du paysage archivistique complexe face auquel nous nous trouvons, avant de donner quelques conseils

pour la lecture de dossiers d'archives et de proposer au lecteur des tableaux donnant un aperçu synthétique des différentes collections et du type de données qu'elles sont susceptibles de contenir. Viennent enfin les notices présentant chaque série de dossiers ou fonds.

Nous avons choisi de structurer les notices en fonction du type d'informations que contiennent les documents (dossiers contenant des informations sur des métis, sur des parents européens, etc.). Pour chacune des séries de dossiers répertoriées, nous reprenons une série d'informations-clé, afin de vous permettre de comprendre rapidement quel organisme, individu ou administration a produit ces documents, dans quel contexte, et ce que vous êtes susceptibles d'y trouver (ou pas). Nous avons tenté de rassembler les informations qui pouvaient être utiles à la compréhension globale de ces séries tout en évitant au maximum le recours au jargon archivistique, afin d'assurer une compréhension la plus aisée possible. Les notices reprises dans ce jalon peuvent concerner un fonds d'archives, une partie de fonds, ou une série identifiée au sein d'un ensemble d'archives qui n'a pas encore été inventorié.

Structure type de chaque notice :

- Nom complet : Nom de la collection, de la série d'archives.
- Type de dossier : indique s'il s'agit plutôt de dossiers individuels ou non.
- Période concernée : Date extrêmes des documents ou époque à laquelle ils ont été produits. Cela donne une idée de la période, et dès lors de la "génération" de personnes concernées.
- Ampleur : indication sur le volume de la série (en nombre de dossiers et/ou en mètres linéaires, en fonction des données disponibles et/ou les plus parlantes).
- Qui a produit les documents : Nom complet de l'organisme ou de la personne qui a produit les documents.
- Instrument(s) de recherche : Mention, le cas échéant, de tout outil qui permet de naviguer dans la collection (liste, inventaire, base de données).

- Conditions de consultation: indications relatives aux modalités d'accès et de consultation propres aux documents décrits, éventuellement données de contact lorsque des démarches spécifiques sont nécessaires.
- Fonds numérisé: Si la collection est (en tout ou en partie) disponible au format numérique.

Suit un texte qui décrit globalement le contenu du fonds ou de la série d'archives, indique le type d'informations que l'on retrouve dans la collection, informe éventuellement sur le contexte dans lequel les dossiers ont été constitués et dans quel objectif, etc.

I.4 Consulter les archives

Les archives dont il est question dans ce jalon sont essentiellement des dossiers individuels, ou du moins des dossiers contenant des données à caractère personnel. De manière générale, la consultation de ce type de dossiers/données est soumise à une législation spécifique ([loi du 30 juillet 2018](#) mettant en œuvre le [RGPD](#)). Ce cadre juridique s'avère très restrictif, surtout lorsqu'il s'agit des liens familiaux (de filiation et surtout de fratrie) qui ont été effacés suite aux pratiques de séparation et de déplacement subies par les métis. Ce cadre juridique interdit en effet de mettre en consultation des dossiers ou données personnelles concernant des personnes tierces (au sens juridique du terme) potentiellement vivantes, sans leur autorisation écrite. À moins que le décès d'une personne ne soit établi, la plupart des institutions appliquent un délai de 100 ans après la naissance des personnes concernées avant d'ouvrir les dossiers à la consultation par des tiers. Des progrès sont toutefois en vue: une révision de la loi est actuellement en cours, et il est

prévu d'y introduire un régime permettant de déroger au RGPD, spécifiquement dans le cas des recherches des origines des métis qui ont été victimes des pratiques de séparation et de déplacements forcés. Cette dérogation permettrait donc de répondre de manière plus efficace aux recherches des origines, et de divulguer dans ce cadre des informations cruciales à la reconstitution des liens familiaux.

Les archives mentionnées dans ce jalon de recherche sont de statut tantôt privé, tantôt public, et sont conservées auprès d'une multitude d'institutions appliquant parfois leurs propres modalités de consultation - ou les modalités imposées par le propriétaire des archives, lorsqu'il s'agit de dons privés. D'une collection à l'autre donc, les conditions d'accès peuvent fortement varier et c'est pourquoi nous les spécifions dans chaque notice. Vous trouverez pour chacune des séries ou collections identifiées les modalités de consultation qui leur sont propres, de même que les personnes de contact ou démarches qui doivent éventuellement être faites pour y accéder.

I.4.1 Tableau récapitulatif des conditions d'accès

| | | | | |
|--|--|--------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Vous souhaitez consulter des dossiers individuels : | Personne vivante | | Personne décédée | Modalités de consultation AGR |
| | Autorisation nécessaire ? | Quelle autorisation ? | Autorisation nécessaire ? | |
| Vous concernant : | Pas d'autorisation spécifique | | | Déclaration de recherche |
| Concernant un.e : | | | | |
| parent | Oui | Autorisation/Procuration | Non | Déclaration de recherche |
| grand-parent | Oui | Autorisation/Procuration | Non | Déclaration de recherche |
| frère/sœur | Oui | Autorisation/Procuration | Non | Déclaration de recherche |
| Dans le cadre d'une recherche scientifique | Autorisation /Procuration des personnes concernées Autorité de protection des données | | | Déclaration de recherche |

I.5 Adresser une demande à l'équipe du projet « Résolution-Métis »

Si vous êtes à la recherche d'informations concernant votre propre histoire familiale et que vous souhaitez être assisté dans cette recherche, nous vous invitons à **introduire une demande** auprès de l'équipe de recherche du projet « Résolution-Métis ».

Vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse metis@arch.be. Il est important pour nous de disposer d'un maximum d'informations dont vous avez déjà connaissance. Ce n'est que sur la base des informations que vous nous transmettez que nous pouvons procéder à des recherches ciblées, identifier des pistes et tâcher de trouver des documents qui puissent vous concerner. Afin de récolter un maximum d'informations utiles, nous avons établi un **formulaire de recherche**, que nous vous invitons à remplir. Cela n'est pas obligatoire, mais le formulaire

reste le moyen le plus efficace de centraliser toutes les données utiles. Le parcours de chaque personne est unique, n'hésitez donc surtout pas à ajouter des informations qui ne sont pas proposées dans le formulaire de recherche, des espaces libres sont prévus à cet effet. Toute information, même celle qui vous semble la plus anodine ou partielle peut être importante. Ainsi, indiquer un lieu et une date de naissance, même s'ils sont incertains, est un très bon point de départ. Citer les différents noms sous lesquels la personne que vous recherchez était connue, les différentes institutions ou les différents lieux où elle a séjourné peut être utile.

Certains métis ont subi de multiples changements de nom suite à différents déplacements. Un dossier ou un document peut donc avoir été établi à un nom différent du nom porté actuellement par la personne concernée. C'est aussi pour cette raison que toute information sur la

personne que vous recherchez est cruciale pour mener nos recherches.

Il est important que vous nous autorisiez à mener des recherches concernant votre histoire familiale. C'est pourquoi nous vous demanderons de signer une [autorisation de recherche](#). Si vous souhaitez consulter des dossiers personnels de personnes tierces vivantes, nous mettons également à votre disposition un [modèle de procuration](#).

Nous privilégions la communication par email. Cependant, nous tâchons également de faire preuve de flexibilité et de nous adapter à chacun dans la mesure du possible. Nous pouvons par exemple vous aider à remplir le formulaire de recherche, ou le remplir sur base des informations que vous nous communiquez. Nous garantissons à tout moment le traitement strictement confidentiel de votre demande et des données que vous nous fournissez.

Nous organisons également la consultation des documents conservés aux Archives de l'État et au SPF Affaires étrangères. Un membre de l'équipe peut être présent afin de vous accueillir personnellement à cette occasion et de répondre à d'éventuelles questions relatives aux documents consultés ou à leur contexte de production.

1.6 Contacts utiles dans la recherche de vos origines

La recherche des origines est un processus très chargé émotionnellement et potentiellement éprouvant. Nos compétences sont de nature scientifique

(historique, archivistique et anthropologique), mais nous sommes conscients de l'importance de cet aspect humain et émotionnel. C'est pourquoi nous collaborons étroitement avec des institutions qui sont en mesure d'offrir un accompagnement psycho-social ou de vous assister dans la prise de contact avec des personnes tierces identifiées comme apparentées (démarche pour laquelle nous ne sommes pas habilités). Voici trois organismes vers lesquels il est possible de se tourner, en parallèle de la recherche documentaire :

1. [L'Afstammingscentrum](#) est spécialisé dans l'accompagnement des personnes qui sont à la recherche de leurs origines, qu'il s'agisse d'adoptés internationaux ou d'enfants de donneurs, mais aussi des métis issus de la colonisation et leurs descendants. Cet organisme dispose de compétences complémentaires aux nôtres, notamment en matière d'accompagnement psychologique et de prise de contact avec des membres de la famille des demandeurs. Nous vous invitons à visiter leur [site web](#) ou à prendre contact avec eux à l'adresse e-mail: info@afstammingscentrum.be. Le centre est également joignable par téléphone au 09 277 04 43 les lundis, mardis et mercredis de 14h à 17h. Si vous avez déjà introduit une demande auprès de nous, n'oubliez pas de le mentionner afin qu'ils sachent qu'une recherche d'archives est déjà en cours.
2. [Le centre flamand pour l'adoption](#) (Vlaams centrum voor Adoptie, VCA) a pour compétence d'accompagner les recherches des origines des personnes adoptées. Le VCA dispose notamment de certaines archives relatives aux métis ([voir notice Vreugenzaaiers - Save](#)). Même les métis qui n'ont pas été officiellement adoptés peuvent prendre contact avec le VCA, de même qu'avec l'ACC ([voir point suivant](#)).
3. [La Direction de l'adoption - Autorité centrale communautaire \(ACC\)](#) est l'organisme

en charge de toutes les questions relatives aux adoptions (nationales et internationales) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Dans ce cadre, l'ACC assure notamment une aide à la recherche des origines des personnes adoptées.

4. Il existe d'autres institutions avec lesquelles nous n'avons pas de contact direct. La Croix Rouge permet, par exemple, de retrouver des membres de sa famille. Il est possible d'effectuer une demande au [Service de Rétablissement des Liens Familiaux \(RLF\)](#).

1.7 "Avertissement"

1.7.1 *Des documents à contextualiser*

Les dossiers et documents produits par les autorités coloniales, civiles ou religieuses, sont le reflet d'une époque et d'un système intrinsèquement raciste. En dehors de la nature particulièrement sensible des informations contenues dans ces dossiers, le vocabulaire et les faits rapportés dans certains documents peuvent être offensants et choquants. Certains termes, en usage au moment où les archives ont été produites, témoignent de la violence et du racisme inhérents aux états et sociétés coloniaux. Nous nous distancions bien sûr de ces propos et du vocabulaire qui apparaissent dans ces dossiers d'archives. Il est important de replacer ces dossiers dans leur contexte afin de pouvoir pleinement les comprendre et d'en faire une lecture apaisée. Si vous avez des questions où si vous souhaitez discuter du contenu de ces documents, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous vous invitons également à visiter [l'exposition virtuelle du projet](#), qui peut vous

aider à contextualiser les documents. De notre côté, nous avons opté pour l'utilisation du terme "métis" afin de désigner les personnes d'ascendance mixte auxquelles ce jalon s'adresse en premier lieu. Cela pour plusieurs raisons, et avant tout parce que celles et ceux avec lesquels nous interagissons se désignent eux-mêmes comme métis.ses. Nous sommes bien évidemment disposés à recevoir vos éventuelles remarques à ce sujet et à en discuter avec vous.

1.7.2 *Des inégalités documentaires parfois douloureuses*

Entreprendre la recherche de ses origines n'est pas une démarche anodine. D'une part, car les informations dont on prend connaissance peuvent être bouleversantes, mais aussi en raison de la violence du vocabulaire et de certains faits rapportés que nous évoquions ci-dessus. Se lancer dans une telle quête d'informations mobilise de l'énergie et génère des attentes légitimes. Cependant, les recherches menées par l'équipe sont loin d'être terminées et il subsiste encore d'importantes inégalités documentaires entre les individus. En d'autres termes: nous identifions parfois dans les archives plusieurs dossiers individuels pour un même métis, alors que nous ne trouvons pas la moindre trace d'un autre. Cela est dû à plusieurs facteurs, sur lesquels nous revenons dans la [partie suivante](#). L'histoire de certains métis reste donc à l'heure actuelle mieux documentée que d'autres. Nous mettons tout en œuvre pour combler les zones d'ombre qui persistent, mais nous restons tributaires de ce qui a été produit, conservé, et qui est accessible. Nous soulignons ici le fait que

les dossiers d'archives, même produits par des instances officielles, peuvent contenir des approximations, des erreurs, et des données contradictoires sur un même individu. Cela peut être déroutant et nous pouvons dans la mesure du possible vous aider à décrypter des dossiers parfois complexes.

Toutefois, la recherche continue, les transferts et le dépouillement d'archives jusqu'ici non exploitées ou encore non ouvertes à la consultation s'accélèrent. Cela signifie qu'un nombre croissant de

documents provenant de collections diverses sont identifiés par l'équipe. Nous nous engageons à faire tout le nécessaire pour vous donner accès aux documents pertinents. L'équipe s'engage à tenir informée toute personne ayant introduit une demande auprès d'elle si et quand des documents susceptibles de l'intéresser sont identifiés au cours de la recherche. De même, il est possible de nous contacter à tout moment si vous pensez avoir de nouveaux éléments qui pourraient nous mettre sur des pistes pas encore exploitées.

Vos contributions et témoignages sont précieux

Nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe si vous souhaitez partager informations et/ou documents. Vos récits, vos souvenirs, les documents dont vous disposez éventuellement, sont autant de pistes potentielles pour nous permettre d'identifier des dossiers parmi les archives. Par ailleurs, ce n'est qu'en récoltant un maximum d'informations et en confrontant différentes sources que nous pourrions tenter d'approcher une vision nuancée et la plus juste possible de cette histoire complexe et importante. Vos témoignages ouvrent de nouvelles perspectives de recherche et enrichissent notre connaissance de cet épisode du passé. Vos connaissances des archives conservées en Europe ou en Afrique peuvent également nous apporter des éléments très utiles et nous aider à déterminer où nous allons mener un travail de terrain dans les années à venir. Nous vous invitons donc à nous signaler toute piste dont vous auriez connaissance et que nous pourrions envisager d'explorer. Nous dépendons de vous pour réaliser une recherche de qualité.

Vous nous contactez l'équipe à l'adresse metis@arch.be avec des questions, des suggestions, ou pour signaler votre envie de partager vos souvenirs et/ou les documents en votre possession. L'équipe réservera un suivi aussi professionnel qu'humain à vos messages.

II. Jalon de recherche

II.1 Un paysage archivistique fragmenté

II.1.1 *Des archives dispersées, partielles et partiales*

La «question métisse» a traversé toute la société coloniale, et ce tout au long de la période de domination coloniale belge... voire même au-delà. De ce fait, une grande diversité d'acteurs (civils et religieux, privés et publics) sont intervenus dans cette question. Nés d'un parent africain et d'un parent européen, les métis défiaient la logique coloniale selon laquelle toute la société était séparée en deux catégories : les Européens d'un côté, et les «indigènes» de l'autre. Ils ont ainsi été considérés comme une «anomalie», impossible à classer dans l'une des deux catégories existantes, et on a rapidement parlé du «problème mulâtre». Mulâtre est un terme péjoratif utilisé à l'époque pour désigner les personnes d'ascendance mixte. Les métis posent questions à plusieurs niveaux : celui de leur statut juridique d'abord (sont-ils à considérer comme Européens, «indigènes», «civilisés»?), mais aussi celui de leur position sociale, de leur scolarisation (de quel enseignement doivent-ils bénéficier?), etc.

Ce positionnement paradoxal des métis, à la croisée et à la frontière de deux mondes (européen et africain) explique pourquoi les sources permettant de documenter cette histoire sont fractionnées. Elles sont très dispersées géographiquement, se trouvant en Belgique et ailleurs en Europe, mais aussi en Afrique, dans les actuelles républiques congolaise, rwandaise

et burundaise. Et elles ont été produites par une multitude d'acteurs. Cela signifie que toutes n'ont pas été conservées, classées, ni rendues accessibles de la même manière. En conséquence de quoi, nous nous trouvons face à un paysage archivistique complexe, avec de très nombreuses sources mais aussi une grande variabilité qui se traduit d'un point de vue géographique, institutionnel et chronologique : certains territoires, certaines institutions, certaines périodes sont plus ou moins bien documentées.

Enfin, il convient de souligner que les autorités coloniales elles-mêmes n'ont pas appliqué de manière systématique les diverses ordonnances, décrets et réglementations qui ont entouré le statut des métis et leur enregistrement dans les registres de la population. Cela a conduit à des pratiques administratives incohérentes non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace. Il y a par exemple de grandes inconsistances dans la manière dont les métis ont été enregistrés (selon les périodes, les territoires, et les agents concernés). Cela signifie malheureusement que, pour certains métis, il est très difficile d'identifier la moindre trace dans les archives. Soit parce que ces traces n'existent pas ou que des archives n'ont jamais été produites, soit parce que ces archives n'ont pas été conservées, ou encore parce que ces archives se trouvent parmi des ensembles qui ne sont pas encore identifiés et exploités. D'autre part, les archives produites dans le cadre de la domination coloniale reflètent toujours les cadres de pensée de l'époque, et les populations anciennement colonisées n'y sont représen-

tées que de manière périphérique. C'est toujours le point de vue du colonisateur qui est mis en avant, et les mères africaines sont particulièrement sous-représentées dans les sources. Il y a donc de grandes zones d'ombres qui subsistent et des voix qui sont à peine audibles.

II.1.2 « Archives coloniales » et « archives africaines »

De manière très générale, on entend par « archives coloniales » toutes les archives, qu'elles soient de statut public ou privé, qui sont relatives à la période de domination coloniale belge au Congo (1885-1960) et au Ruanda-Urundi (1916/1924-1962). Un [guide des sources](#) paru en 2021 offre un panorama très complet de l'ensemble des « archives coloniales » conservées en Belgique, avec plus de 1.500 notices décrivant des (parties de) fonds ou collections conservés dans pas moins de 80 institutions différentes et totalisant 20 kilomètres linéaires d'archives. Parmi ces archives, les « archives africaines » désignent plus spécifiquement l'ensemble très hétéroclite des archives qui sont en cours de transfert depuis le SPF Affaires étrangères vers les Archives de l'État, et qui ont pour l'essentiel été produites par le Ministère des Colonies et ses différentes administrations en Belgique et en Afrique. Les archives produites par les autorités coloniales sont de statut public. On peut distinguer parmi ces archives produites par l'autorité coloniale deux grands ensembles :

1. Environ 3,5 kilomètres linéaires d'archives produites essentiellement par le Ministère des Colonies et ses différentes administrations en métropole - soit à Bruxelles.

Cet ensemble d'archives a été désigné, au sein du service d'archives du SPF Affaires étrangères, sous l'appellation « MiniCol » (pour Ministère des Colonies).

2. Environ 6,5 kilomètres linéaires d'archives essentiellement produites par le Gouvernement général (soit l'administration coloniale en Afrique, le Gouverneur général étant le représentant du Roi dans les territoires colonisés) et ses différents services sur place. En 1959-1960, un peu plus de 6 km d'archives ont ainsi été déplacés depuis le Congo vers la Belgique, dans une confusion et un secret relatifs, lors de la « Mission Archives », alors que 250 mètres linéaires d'archives produites au Ruanda-Urundi, dont certaines ont été microfilmées, ont été déplacés vers la Belgique lors de la mission « Neven » en 1961. La plus grande partie des quelques 6 kilomètres d'archives déplacées depuis le Congo forment un conglomérat très hétéroclite. Ce vaste ensemble a été désigné, au sein du service des archives du SPF Affaires étrangères, sous le nom d'archives « GG » (pour Gouvernement général).

Les « Archives africaines », ce sont donc au total environ 10 kilomètres d'archives produites par les autorités coloniales ou par les relais locaux de l'administration (vice-gouvernement général, provinces, districts, chefferies, tribunaux, etc.), par la Force publique et les institutions judiciaires en Belgique et en Afrique, ou encore par différents ministres des colonies, des institutions comme l'Institut royal colonial belge, le Conseil colonial, etc. L'ensemble des « archives africaines » sont actuellement en cours de transfert vers les [AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Vous trouverez toutes les informations sur les collections transférées ou à transférer prochainement sur la [page dédiée aux archives relatives à la colonisation](#) du site web des Archives de l'État. Cette page web est ré-

gulièrement mise à jour et vous permettra notamment d'accéder à un tableau reprenant les différents fonds transférés, et des liens via lesquels les inventaires et instruments de recherche existants peuvent être téléchargés. Ces archives sont, au fur et à mesure de leur transfert, reconditionnées, et inventoriées selon les normes archivistiques en vigueur, afin de les ouvrir un maximum à la consultation et d'en permettre une exploitation efficace.

II.1.3 Archives déplacées

Seule une partie des archives produites par les autorités coloniales en Afrique ont été déplacées vers la Belgique. Cette situation contribue à expliquer pourquoi certains territoires, certaines administrations, ou certaines périodes restent moins documentés ou pas documentés du tout, dans les «archives africaines». La connaissance des archives de la pé-

riode coloniale se trouvant au Congo, Rwanda et Burundi, reste lacunaire. Il est cependant certain que des collections importantes et très pertinentes pour documenter l'histoire des métis y sont conservées. Auprès des paroisses, notamment, mais aussi auprès d'institutions qui ont à l'époque accueilli des métis, ou dans des institutions de conservation telles que l'INACO à Kinshasa. Sans prétendre à l'exhaustivité, des recherches seront menées dans les actuelles républiques du Congo, Rwanda et Burundi, afin d'y récolter à la fois des témoignages oraux (métis, familles de métis, acteurs historiques, etc.) et d'y explorer des archives papier. Vos avis et vos connaissances peuvent nous aider à identifier et sélectionner les lieux où nous effectueront ces recherches. Nous vous invitons donc à nous donner votre avis et à nous communiquer des informations relatives aux archives dont vous auriez connaissance sur place, toujours à l'adresse metis@arch.be.



Rayonnage d'archives en attente de reconditionnement. AGR 2 – Dépôt Joseph Cuvelier.

II.1.4 Archives privées

Les autorités coloniales ne sont pas les seules à avoir produit des archives concernant les métis. Les archives des congrégations religieuses et des œuvres d'adoption, par exemple, sont de statut privé. Cela signifie que les congrégations conservent des documents précieux mais n'ont aucune obligation légale de conserver des dossiers, ni de les verser à une institution de conservation ou de les rendre accessibles. L'équipe du projet a toutefois déjà eu accès à différentes collections privées, notamment religieuses, et ambitionnent d'en consulter bien davantage.

Les séries, fonds et collections de documents présentés dans ce jalon proviennent donc de ce vaste ensemble de sources très variées. Ils doivent être lus et compris dans ce contexte archivistique complexe d'archives produites dans les colonies et en métropole ; déplacées ou non au moment des indépendances ; inventoriées ou non ; publiques ou privées. Ce jalon offre un aperçu des collections identifiées à l'heure actuelle comme particulièrement susceptibles d'apporter des informations relatives aux histoires individuelles des métis. D'autres séries seront progressivement identifiées et feront l'objet d'une notice dans ce jalon.

Comment "lire" un dossier individuel ? Quelques conseils pratiques

Les séries d'archives renseignées dans ce jalon contiennent pour la plupart des dossiers individuels variant en contenu, en ampleur et en nature. Toutefois, leur appréhension peut nécessiter quelques indications de nature générale qui s'appliquent d'ailleurs aussi à tout dossier d'archives.

1. Les dossiers d'archives, lorsque nous les avons devant nous, donnent souvent l'impression d'avoir été classés « à l'envers ». En réalité, c'est parce que l'ordre des documents suit une logique chronologique inverse : on ajoute les documents en haut de la pile au fur et à mesure de leur production. Le plus ancien se trouve donc en général en dessous et le plus récent au-dessus. Veuillez également noter qu'en fonction de la personne qui a produit ou manipulé les dossiers, l'ordre et le système de classement peut varier. Lors de la consultation, il convient d'être attentif à la manière dont les documents sont organisés afin de comprendre la chronologie des échanges et des événements. Il est important de ne pas modifier l'ordre des documents lorsque vous les consultez et de remettre le dossier tel que vous l'avez trouvé.
2. La plupart des dossiers contiennent des correspondances. Outre leur contenu, celles-ci renseignent plusieurs types d'informations qui peuvent se révéler utiles : l'auteur et le destinataire, la date, le lieu, le service administratif compétent, un numéro de dossier, etc.

La lecture de dossiers d'archives est en soi un exercice difficile, parfois même pour les historiens aguerris. Cette difficulté peut être exacerbée lorsque la nature des données est sensible et que les informations se recoupent parfois et se contredisent ailleurs. Dans la mesure du possible, nous tâchons d'être présents lorsque vous consultez des dossiers aux Archives de l'État ou au SPF Affaires étrangères. Nous vous laissons toujours la possibilité de consulter les documents seuls, mais vous pouvez ainsi faire appel à un membre de l'équipe si vous souhaitez des explications ou poser des questions sur les documents et leur contexte de production.

II.2 Les archives en un clin d'œil

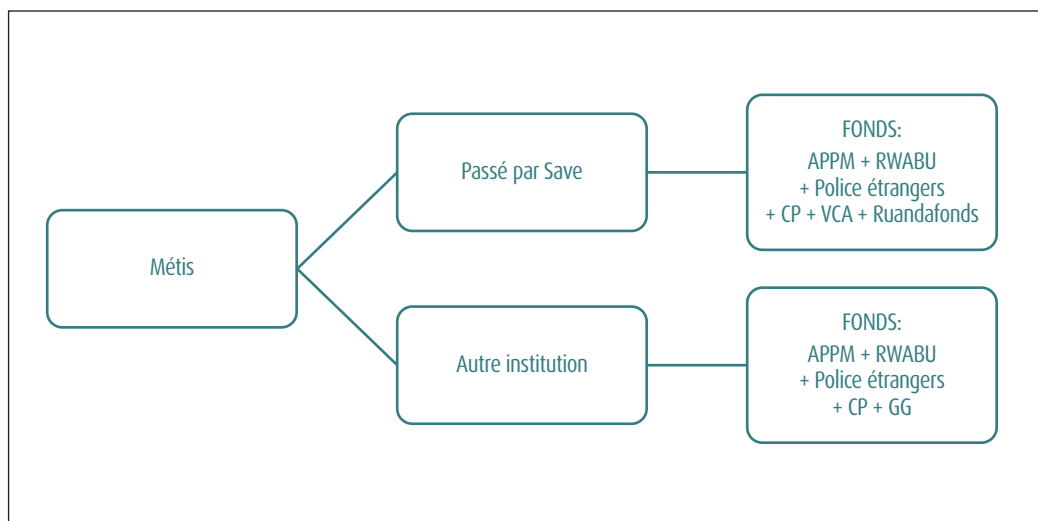


Tableau 1: Tableau récapitulatif: métis (y compris les personnes déplacées hors d'Afrique).

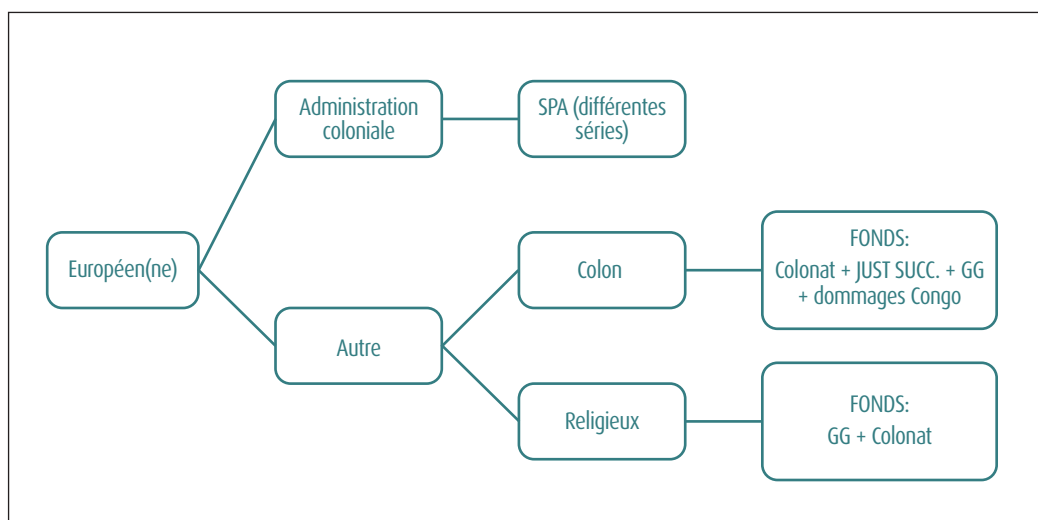


Tableau 2: Tableau récapitulatif: parents européens des métis.

Légende des tableaux

APPM: Archives de l'Association pour la Protection (puis Promotion) des Mulâtres.

CP: Collection Classement Provisoire.

GG: Archives du Gouvernement général de Léopoldville.

JUST SUCC: Fonds Justice – Successions.

RWABU: Archives du Ruanda-Urundi, du Ruanda et de l'Urundi.

SPA: Service du Personnel d'Afrique.

VCA: Vlaams Centrum voor Adoptie: (Collection Save - Vreugdezaaiers).

| | | DOSSIERS INDIVIDUELS DES METIS | | | | | DOSSIERS INDIVIDUELS DES PARENTS EUROPÉENS | | FONDS GÉNÉRAUX CONTENANT AUSSI DES DOSSIERS/DONNEES INDIVIDUELS | |
|-----------------|----------------------|--------------------------------|------|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|-------------------------|---|----|
| | | RWABU | APPM | Police des étrangers | Ruanda-fonds | VCA Vreugdezaaiers | SPA | Colonat, JUST SUCC,.... | CP | GG |
| Né.e au Burundi | Resté.e au Burundi | X | | | | | X | X | | |
| | Déplacé.e avant 1959 | X | X | X | x (1958) | X | X | X | X | |
| | Déplacé.e après 1959 | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| Né.e au Congo | Resté.e au Congo | | | | | | X | X | | X |
| | Déplacé.e avant 1959 | X (pour le Kivu surtout) | X | X | | | X | X | X | X |
| | Déplacé.e après 1959 | X (pour le Kivu surtout) | X | X | X (pour le Kivu surtout) | X (pour le Kivu surtout) | X | X | X | X |
| Né.e au Rwanda | Resté.e au Rwanda | X | | | | | X | X | | |
| | Déplacé.e avant 1959 | X | X | X | X (1958) | X | X | X | X | |
| | Déplacé.e après 1959 | X | X | X | X | X | X | X | X | |

Tableau 3: Tableau récapitulatif présentant les fonds d'archives contenant des dossiers individuels de métis ou de leurs parents.

II.3 Dossiers individuels relatifs aux métis

II.3.1 APPM

- Nom complet : Archives de l'asbl « Association pour la Protection des Mulâtres » (devenue « Association pour la Promotion des Mulâtres » en 1966) et archives de l'asbl "Les Amis de l'APPM".
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : dossiers individuels de métis déplacés hors d'Afrique. Comporte également des dossiers généraux de gestion, correspondance, et relatifs à des questions juridiques et de principe sur le déplacement et le placement des métis.
- Période concernée : 1932-1988.
- Ampleur du fonds : 995 dossiers individuels et une centaine de dossiers généraux.
- Qui a produit les documents : L'asbl Association pour la promotion/protection des mulâtres ; l'asbl Les Amis de l'APPM.
- Instrument de recherche : Inventaire en cours de réalisation aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Une personne peut consulter son propre dossier sur demande à envoyer à l'adresse metis@arch.be ; la consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite. La consultation des dossiers individuels à des fins scientifiques est soumise à l'obtention d'une autorisation de l'Autorité de protection des données, ou à l'autorisation écrite des personnes concernées.
- Fonds numérisé ? Partiellement (dossiers individuels numérisés par l'AfricaMuseum).

L'Association pour la protection des mulâtres (APPM) est fondée en 1932 à Bruxelles, initialement sous le nom d'« Œuvre de la protection des mulâtres », par le

ministre des Colonies Paul Crockaert et Madame Jeanne Van der Kerken-Sarolea. En 1966, l'asbl prend le nom d'« Association pour la promotion des mulâtres ». Une seconde asbl est fondée en 1964 : « Les Amis de l'APPM », dont l'objectif est de récolter des fonds pour pallier le manque de moyens et la baisse des subside alloués à l'APPM par l'État. L'Association pour la Protection/Promotion des Mulâtres est principalement active de 1932 à 1971, mais ne sera définitivement dissoute qu'en 1988. Cette ASBL à caractère philanthropique a initialement pour but de venir en aide aux jeunes métis nécessiteux en Belgique et dans les colonies ; elle offre occasionnellement un soutien financier à des métis adultes dans le besoin. À partir des années 1950-1960, l'APPM s'est surtout chargée de fournir une assistance juridique, financière et sociale lors des déplacements, placements et adoptions de métis en Belgique, produisant dans ce cadre près de mille dossiers individuels. La plupart des dossiers datent des années 1950 à 1970, mais le fonds contient aussi quelques dossiers des années 1930. ces dossiers varient en contenu et en volume. Il y est généralement question des aides financières, ou encore du suivi des métis dans leurs différentes familles ou institutions d'accueil. Dans certains cas, les dossiers contiennent des échanges avec leur famille en Afrique. Les archives de l'APPM comportent également une centaine de dossiers généraux relatifs à des questions juridiques (statut, adoption, placement), de principe, et à la gestion même des activités de l'APPM. Dans ces dossiers généraux, on trouve parfois des documents qui mentionnent des personnes métisses, notamment dans des correspondances concernant les adoptions et les tutelles.



Billet d'avion d'une métisse lors de son transfert vers la Belgique, 1961.
AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier, fonds APPM.

II.3.2 *Police des Étrangers - dossiers individuels*

- Nom complet: Archives du Ministère de la Justice. Administration de la Sûreté publique. Police des Étrangers. Dossiers individuels.
- Lieux de conservation :
 - **Archives générales du Royaume 1**: pour les dossiers jusqu'au numéro 2.832.000 (soit globalement les dossiers ouverts jusqu'en 1959 inclus).
 - **SPF Intérieur - Office des Étrangers**: pour les dossiers à partir du numéro 2.832.000 (soit globalement les dossiers ouverts à partir de 1960).
- Type de dossier: Dossiers individuels des étrangers, parmi lesquels des métis déplacés vers la Belgique.
- Période concernée: 1839-aujourd'hui.
- Ampleur du fonds :
 - Archives générales du Royaume 1: ca 2,4 millions de dossiers individuels, soit 7 km linéaires d'archives.
 - SPF Intérieur - Office des Étrangers: ca 2,5 millions de dossiers individuels, soit 10 km linéaires d'archives (plus ca 4 millions de dossiers individuels produits au format électronique).
- Qui a produit les documents: Ministère de la Justice. Administration de la Sûreté publique. Police des Étrangers.
- Instrument de recherche: Fiches alphabétiques nominatives et numéros de dossier consultables [en ligne](#), jalon de recherche (à télécharger gratuitement sur le site des Archives générales du Royaume), [page web](#) sur le site des Archives de l'État et [vidéo](#) de présentation.
- Accès et conditions de consultation: L'équipe peut vérifier si un dossier existe à votre nom et vous en envoyer la référence, de même que le lieu de conservation.
 - **Les dossiers ouverts jusqu'en 1959** peuvent être consultés en salle de lecture des **Archives générales du Royaume 1**, moyennant introduction d'une demande

et signature d'une déclaration de recherche. Les dossiers ouverts il a plus de 100 ans (\pm jusqu'au dossier n° 1.200.000) sont consultables librement au format papier en salle de lecture. La consultation des dossiers de moins de 100 ans est possible selon certaines conditions. Des demandes peuvent être introduites soit directement auprès de l'équipe, soit à l'adresse suivante: archives.generales@arch.be.

- **Les dossiers ouverts après 1959** doivent faire l'objet d'une demande motivée adressée par la personne concernée au SPF Intérieur. L'Office des Étrangers donne sur son site web des [instructions](#) pour l'introduction d'une demande de consultation. Une fois la demande acceptée, une copie numérique du dossier est envoyée à la personne concernée ayant fait la demande. Les demandes peuvent aussi être introduites auprès de l'Office des Étrangers par l'intermédiaire de l'équipe de recherche
- Fonds numérisé? Non, mais le SPF Intérieur réalise une copie numérique des dossiers à la demande des personnes concernées.

Pour chaque personne qui entre sur le territoire belge en tant qu'étranger (y compris en tant que « ressortissant du Rwanda-Urundi » ou « sujet congolais »), la Police des Étrangers (depuis 1977: l'Office des Étrangers) ouvre un dossier individuel. Au total, ce sont plus de 9 millions de dossiers (papiers et électroniques) qui ont ainsi été constitués depuis 1839 jusqu'à nos jours. Ces dossiers varient en volume et en contenu, ne comportant parfois que quelques documents. Cependant, ils peuvent donner des informations utiles sur la manière dont les personnes sont arrivées en Belgique et sur les documents officiels qui les accompagnaient lors de leur arrivée, ou encore sur les personnes ou institutions qui les ont alors accueillies,



Fichiers originaux de la Police des étrangers, chaque fiche nominative renvoyant à un dossier individuel.
Archives générales du Royaume 1.

etc. Beaucoup de métis sont entrés sur le territoire belge avec le statut d'étranger, même parfois lorsqu'ils possédaient la nationalité belge. Un dossier a dès lors été ouvert pour une grande majorité des métis lors de leur arrivée en Belgique. Dans le cas de métis ayant ultérieurement quitté la Belgique, les dossiers Police des étrangers comportent normalement des indications relatives à la sortie du territoire.

Les dossiers produits par la Police des Étrangers sont conservés dans deux institutions différentes. Il sont peu à peu versés depuis le SPF Intérieur, successeur en droit de la Police des Étrangers, aux Archives générales du Royaume 1 (AGR 1). À l'heure actuelle, les AGR 1 disposent des dossiers individuels portant jusqu'au numéro 2.832.000, ce qui correspond plus ou moins aux dossiers ouverts par la Police des Étrangers jusqu'en 1959 inclus. Les dossiers ouverts à partir du 1^{er} janvier 1960 n'ont pas encore été transférés et se trouvent donc toujours auprès du SPF Intérieur. Il faut noter que les AGR1 disposent également de dossiers généraux produits par la Police des Étrangers, dont quelques-uns concernent les métis (listes, correspondance avec les associations et œuvres via lesquelles les métis ont été transférés vers la Belgique).

II.3.3 Ruandafonds

- Nom complet: Archives du Ruandafonds, initiative créée dans le giron du Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen (CMBV - maintenant connu sous le nom de Markant vzw).
- Lieu de conservation: [KADOC](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels, fiches, dossiers généraux.

- Période concernée: Années 1950-1970.
- Ampleur du fonds: 5 boîtes d'archives, contenant notamment de la correspondance, et environ 90 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: Le mouvement chrétien Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen (CMBV - maintenant connu sous le nom de Markant vzw).
- Instrument de recherche: /
- Accès et conditions de consultation: [KADOC](#). La consultation des archives du Ruandafonds est soumise à autorisation de Markant vzw, successeur en droit du CMBV qui a produit ces archives. L'équipe peut vérifier si un dossier existe à votre nom. Le cas échéant, une demande de consultation doit être adressée au KADOC par la personne concernée à l'adresse suivante: leeszaal.kadoc@kuleuven.be.
- Fonds numérisé? Non.

Le Ruandafonds a été fondé en 1958 et était une filiale du mouvement des femmes chrétiennes des classes moyennes (Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen CMBV - maintenant Markant vzw). Initialement, le Ruandafonds s'est concentré sur l'octroi de bourses d'études à de jeunes femmes rwandaises. Après une visite du conseiller spirituel du Ruandafonds - le père franciscain René (nom de prêtre: Eugène) Delooz - à l'Institut de Save en 1958, le Ruandafonds a collaboré avec la mère supérieure, Sœur Lutgardis, afin de trouver des familles d'accueil en Flandre pour les enfants métis qui séjournèrent dans les institutions de Save, Byimana et Nyangezi. Les archives du Ruandafonds contiennent environ 90 dossiers individuels et les fiches correspondantes, comportant certaines données biographiques. Ces dossiers individuels peuvent contenir de la correspondance, ainsi que des (copies de) documents officiels établis au moment du départ de

l'enfant pour la Belgique. En outre, les archives contiennent une série de dossiers généraux sur l'organisation des transferts, la sélection des familles d'accueil et le suivi des enfants après leur placement. Les archives de CMBV, y compris celles du Ruandafonds, sont conservées au Centre catholique d'archives et de documentation (KADOC) à Louvain. Le successeur en droit du CMBV a déposé ces archives au KADOC mais en est toujours propriétaire et détermine les conditions d'accès aux dossiers.

II.3.4 RWABU

- Nom complet: Archives du Ruanda-Urundi, du Ruanda et de l'Urundi (RWABU).
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels. Comporte aussi quelques dossiers généraux concernant les métis.
- Période concernée: 1916-1962
- Ampleur du fonds: La collection RWABU totalise ca 25 mètres linéaires, dont une partie concerne les métis: ca 900 dossiers individuels + une boîte de correspondance et généralités.
- Qui a produit les documents: Administration du territoire du Ruanda-Urundi.
- Instrument de recherche: Inventaire provisoire du SPF Affaires Étrangères.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Une personne peut consulter son propre dossier sur demande à envoyer à l'adresse metis@arch.be; la consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite. La consultation des dossiers individuels à des fins scientifiques est soumise à l'obtention d'une autorisation de l'Autorité de protection des données, ou à l'autorisation écrite des personnes concernées.

- Fonds numérisé? Non.

La collection RWABU est constituée d'archives produites par l'administration coloniale du Ruanda-Urundi entre 1916 et 1962. Il contient entre autres une série d'environ 900 dossiers individuels qui concernent des métis du Ruanda-Urundi - et dans une moindre mesure, du Kivu. Il est probable que ces dossiers aient été rassemblés en une seule et même série après leur production. Aucune série de ce type n'a été identifiée à ce jour pour les métis congolais, dont les dossiers sont dispersés et n'ont probablement été que partiellement transférés en Belgique.

Les dossiers RWABU ne concernent que des événements et des échanges qui ont eu lieu en Afrique, mais contiennent généralement des documents administratifs produits en vue du transfert de l'enfant vers une institution religieuse ou de l'organisation de son départ vers la Belgique ou un autre pays. Certains dossiers comportent une recherche de paternité, menée à la demande des autorités coloniales en vue d'identifier le père des enfants métis. On trouve alors parfois des interrogatoires des mères, de témoins ou de proches, ou encore des hommes identifiés comme potentiels pères «présumés». Tout comme pour de nombreuses autres séries, ces dossiers varient grandement en volume et en contenu, certains ne comportant qu'un document là où d'autres se montrent plus riches.

II.3.5 Vreugdezaaiers - Save

- Nom complet: Archives de Vreugdezaaiers vzw - dossiers se rapportant à Save.

Nom de l'enfant: *Michelle*

Age de l'enfant: 3 ans

Nom de la mère :

57 *132*
fille de *Michelle* et de *Michelle*
originaires de la sous-chefferie
Nyamasheke, chefferie Cyasha-territoire
de Sgangu, résidant à Nyamasheke

INTERROGATOIRE DE LA MERE

- a) D.: Qui est le père de l'enfant ?
R.: Inconnu
D.: Sa résidence actuelle ?
R.: Je l'ignore
- b) Existe des écrits de lui avouant sa paternité?
R. Non
D.: Le père était marié au moment de la conception et naissance de votre enfant ?
R.: Je ne le sais pas
- c) A défaut de b)
- D. Le père présumé a-t-il subvenu à l'entretien de l'enfant ?
R. Non
D. Combien de temps ?
R. sans objet
D. Quand a-t-il cessé les dits secours ?
R. Jamais eu
D. L'enfant porte-t-il le nom de celui qu'il prétend avoir pour père ?
R. Non
D. Dans la société et votre famille a-t-on considéré votre enfant comme ayant comme père la personne que vous dites?
R. Non
D. Le père a-t-il régulièrement entretenu des relations avec vous durant la période légale de la conception ?
R. Non
D. Le père a-t-il payé une dot ?
R. Non
D. Avez-vous eu des relations avec une autre personne durant la période de la conception ?
R.; Non

Sgangu 24 MAI 60

BLOCH I B & T 6001 P 61



- Lieu de conservation: [Centre flamand pour l'adoption \(Vlaams Centrum voor Adoptie, VCA\)](#).
- Type de dossier: dossiers individuels, fiches, dossiers généraux.
- Période concernée: années 1920 à 1970 (surtout années 1950-1960).
- Ampleur du fonds: environ 200 dossiers individuels; fiches d'identité individuelles; quelques dossiers généraux.
- Qui a produit les documents: (probablement) Institut de Save; Sœur Lutgardis/Irma De Rycke et Vreugdezaaiers vzw.
- Instrument de recherche: /
- Accès et conditions de consultation: [Vlaams Centrum voor Adoptie \(VCA\)](#). L'équipe peut vérifier si un dossier à votre nom existe parmi ces archives. Le cas échéant, une demande de consultation doit être adressée au VCA par la personne concernée.
- Fonds numérisé? Non.

Le Centre flamand pour l'adoption (VCA), qui fait partie d'Opgroeien (anciennement Kind & Gezin), a pour mission de conserver les dossiers d'adoption et de permettre aux adoptés de consulter leur dossier. En outre, il apporte un soutien aux personnes adoptées dans leurs recherches d'informations sur leurs origines. Depuis 2015, le VCA conserve les dossiers personnels et les fiches d'identité des métis ayant résidé à la mission de Save au Rwanda principalement entre 1929 et 1960. Il s'agit vraisemblablement des archives de l'Institut de Save, dont une partie a été produite par Sœur Lutgardis. On suppose que c'est cette dernière qui les a conservées et amenées en Belgique. Avant leur transfert vers le VCA, ces dossiers étaient conservés par l'ancienne agence d'adoption Vreugdezaaiers vzw (fondée par le père franciscain René Delooz). Il ne s'agit la plupart du temps pas de dossiers d'adoption au

sens strict, mais plutôt de dossier relatifs à des enfant placés en famille et/ou institutions d'accueil. Certains dossiers contiennent des (copies d') actes et documents officiels qui ont été rédigés au moment où les enfants mineurs ont été transférés vers la Belgique. Si la plupart des dossiers individuels datent des années 1950 et 1960, on trouve également parmi ces archives quelques dossiers et documents généraux sur l'Institut de Save, qui remontent parfois aux années 1920. Ces documents faisaient probablement partie des archives personnelles de Sœur Lutgardis. Outre ces collections, le VCA conserve un petit nombre de dossiers d'adoption (numérisés) de métis venus en Belgique dans les années 1970 sous la supervision de l'œuvre d'adoption Vreugdezaaiers.

II.4 Dossiers individuels des parents européens

II.4.1 SPA. Service du Personnel d'Afrique

Tout au long de la période coloniale, le Ministère des Colonies et le Gouvernement général (soit l'administration coloniale en Afrique) ont constitué des dossiers individuels administratifs relatifs aux fonctionnaires et agents européens en poste au sein de l'administration coloniale au Congo et au Ruanda-Urundi. Nous reprenons les quatre principaux ensembles ci-dessous (Registres des matricules 5.1.1, fonds Métropole 5.1.2, Fonds Colonie 5.1.3, Fonds Personnel Ordre judiciaire 5.1.4), mais d'autres séries sont encore mises au jour actuellement. Ces dossiers offrent une photographie de la carrière des agents de l'État colonial mais on y trouve généralement peu de documents de nature privée.

| | | |
|-----------------|---|-----------------------------|
| N° ASTRIDA 1 | CONFIDENTIEL FICHE D'IDENTITE ENFANT MULATRE | SAVE ENTRÉ LE -1930 |
| N° PARQUET | | DEPART LE 6/1 pour APPM. |

IDENTITE

NOM : _____ } Sous tutelle Colonie
Pas sous tutelle Colonie

PRENOMS : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .192 5 Iremera
Shangugu

FILS (FILLE) DE : (identité de la mère): _____

PERE PRESUME : _____

LOCALITÉ OU SE TROUVE L'ENFANT : Save

LOCALITÉ OU SE TROUVE LA MÈRE : Shangui

PHOTO
(FACULTATIF)

STATUT

| | | | |
|------------|-------------------|------|-------|
| | Acte naissance n° | Vol. | Ec de |
| 1. RECONNU | Immatriculé le | à | N° |

2. ENTRETENU NON RECONNU

a) de façon régulière

b) de façon irrégulière (dates et importance des secours -rythme des secours)

3. NON RECONNU ABANDONNE

a) depuis moins de 10 ans

b) depuis plus de 10 ans

OBSERVATIONS

Résidence actuelle du père présumé : Belgique

LE PERE PRÉSUMÉ ETAIT-IL DANS LES L'ENS D'UN MARIAGE

a) à la conception _____

b) actuellement _____

« Confidentiel. Fiche d'identité mulâtre », sd., © Vlaams Centrum voor Adoptie, Archives Vreugdezaaiers.

Toute personne employée par l'administration (de l'infirmier au haut-fonctionnaire, en passant par l'employé des chemins de fer) avait un ou plusieurs dossiers parmi ces différents fonds, dont certains étaient constitués à Bruxelles, d'autres dans les colonies. Ces dossiers varient en ampleur, mais leur contenu est la plupart du temps relativement standardisé. On y trouve généralement: un état de service, des documents relatifs aux fonctions exercées, des évaluations et éventuelles peines disciplinaires, des interruptions de carrière, de la correspondance de nature administrative (et plus rarement, de nature personnelle) entre l'agent et l'administration, etc. La fiche états de service est un résumé chronologique de la carrière de chaque agent ou fonctionnaire, reprenant les données personnelles de base, des informations sur les études et les postes occupés. Elle est parfois accompagnée d'une photographie de l'agent concerné (et éventuellement de son époux.se). L'ensemble des fonds contenant des dossiers administratifs individuels sont en cours de **transfert** depuis le SPF Affaires étrangères vers les AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier, ou sont en cours de conditionnement et reconstitution. Cette partie du jalon est donc particulièrement appelée à évoluer dans les versions futures. Un projet de base de données en ligne, permettant de chercher la référence des dossiers individuels des agents de l'administration coloniale sur base nominative est également en cours d'élaboration. Celle-ci sera prochainement intégrée au moteur de recherche des AGR.

II.4.1.1 Registres des matricules

- Nom complet: Archives du Ministère des Colonies. Administration métropolitaine.

Personnel d'Afrique. Dossiers généraux. Registres.

- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels des fonctionnaires et agents de l'administration coloniale et des officiers de la Force publique à l'époque de l'État indépendant du Congo, sous forme de registres reliés.
- Période concernée: 1885-1908 (État indépendant du Congo)
- Ampleur du fonds: ca 10.000 fiches individuelles.
- Qui a produit les documents: État indépendant du Congo.
- Instrument de recherche: Base de données en cours de réalisation aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). En attendant la mise en ligne de la base de données nominative en cours de réalisation, l'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non.

II.4.1.2 Fonds Métropole

- Nom complet: Archives du Ministère des colonies. Administration métropolitaine. Personnel d'Afrique. Dossiers individuels. Fonds Métropole.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels des fonctionnaires, agents et des officiers de la Force publique ayant travaillé au sein de l'administration coloniale (dossiers constitués à Bruxelles).
- Période concernée: 1885-1962.



Rayonnages de dossiers individuels du Service du Personnel d'Afrique. AGR2 – Dépôt Joseph Cuvelier.

- Ampleur du fonds: ca 25.000 dossiers individuels (une personne peut disposer de plusieurs dossiers).
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Service du Personnel d'Afrique.
- Instrument de recherche: Base de données en cours de réalisation aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). En attendant la mise en ligne de la base de données nominative en cours de réalisation, l'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non

II.4.1.3 Fonds Colonie

- Nom complet: Archives du Ministère des Colonies. Administration d'Afrique. Personnel d'Afrique. Dossiers individuels. Fonds Colonie.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels des fonctionnaires, agents et officiers de la Force publique ayant travaillé au sein de l'administration coloniale (dossiers constitués en Afrique).
- Période concernée: 1885-1962.
- Ampleur du fonds: ca 45.000 dossiers individuels (une personne peut avoir plusieurs dossiers à son nom).
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Administration d'Afrique.
- Instrument de recherche: Base de données en cours de réalisation aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). En attendant la mise en ligne de la base de données nominative en cours de réalisation, l'équipe peut effectuer

des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.

- Fonds numérisé? Non.

II.4.1.4 Fonds Personnel de l'ordre judiciaire

- Nom complet: Archives du Service du Personnel d'Afrique: Ordre judiciaire.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels des fonctionnaires, agents et officiers de la Force publique ayant travaillé au sein de l'administration coloniale (dossiers constitués en Afrique).
- Période concernée: 1885-1962.
- Ampleur du fonds: 589 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Service du Personnel d'Afrique.
- Instrument de recherche: Base de données en cours de réalisation aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). En attendant la mise en ligne de la base de données nominative en cours de réalisation, l'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non.

II.4.2 Fonds se rapportant au colonat

Il n'existe pas de fonds comparable à celui du Service du Personnel d'Afrique pour les

1906
 au 10 Mars 1906
 R. H.
 N° (42)

Fils de Eloi-Joseph,
 et de Marie-Thérèse, (dép. d.)
 Né le 1885
 à Villers-Saint-Amand (Hainaut)
 Etat-Civil Célibataire libéré le 19-9-19 à déb. []
 Profession antérieure Lieutenant au 1er de Ligne sanctifié 1-9-19

Connaissances :
 Diplôme d'Humanités anciennes complètes
 Diplôme de sténographie (2 ans). - Diplôme "Commerce et comptabilité" (2 ans)
 I année 1913-1914 à l'Institut Solvay (Commerce-Comptabilité et droit commercial -cours du dimanche).

Langues :
 Qu'il parle Français
 Qu'il écrit id.

Certificats :
 Renseignements favorables du Ministère de la guerre.

Détails biographiques :

| | |
|---|--------------------|
| Milicien de la classe de 1906, incorporé au 4 ^{me} Rgt de lanciers puis passe au 1 ^{er} Régiment de Ligne | le 1 octobre 1906 |
| Nommé caporal | le 1 janvier 1907 |
| Nommé sergent | le 4 juillet 1907 |
| En congé illimité | le 8 mai 1910 |
| Rappelé sous les armes | le 31 juillet 1914 |
| Nommé adjudant | le 4 août 1915 |
| Sous-Lieutenant auxiliaire | le 18 octobre 1915 |
| Sous-Lieutenant d'infanterie de Réserve | le 18 avril 1916 |
| Lieutenant id. id. | le 30 juin 1917 |
| Sous-Lieutenant au 1 ^{er} de ligne (active) | le 18 avril 1916 |
| Lieutenant <u>Suppléant</u> | le 30 juin 1917 |

A suivi les cours de l'Ecole Coloniale où il obtenu la cote 16,74
 id. le cours de Kiswahili.

Notes physiologiques :
 Certificat médical des docteurs VAN CAMPERHOUT - HENNAUX

Nom et adresse du correspondant :
 Mr. Marcel COUHAU (père) Avenue des Vénus, 28, Saint-Gilles.
 Léon [] (beau-père) Rue Henry Vieuxtemps - Bruxelles
 Dernier domicile 13 rue Henri Vieuxtemps - Bruxelles

Exemple d'états de service avec photographies de l'agent colonial et de son épouse.
 AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier, Fonds Service du Personnel d'Afrique. Métropole.

colons, à savoir les personnes s'étant établies à titre temporaire ou définitif dans les territoires colonisés sans travailler directement pour l'administration coloniale ni être membres d'une congrégation religieuse. Nous avons choisi ici de regrouper divers fonds contenant des dossiers personnels de colons. Il s'agit d'archives de la Société de crédit aux colons (fondée en 1947) et d'archives relatives aux activités, principalement agricoles et industrielles, des colons. De nouvelles séries de dossiers individuels concernant les colons sont susceptibles d'être mises au jour et d'être ajoutées à ce jalon de recherche. Notons que très peu d'archives ont été conservées et rendues accessibles concernant les très nombreux employés des entreprises présentes sur les territoires colonisés.

II.4.2.1 Fonds Colonat

- Nom complet: Archives de l'Office de colonisation - Colonat, dossiers individuels.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels de colons.
- Période concernée: non connue.
- Ampleur du fonds: ca 21.000 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Administration métropolitaine. Office de colonisation.
- Instrument de recherche: Liste nominative des dossiers, à usage interne.
- Accès et personne de contact: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be)

(metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.

- Fonds numérisé? Non.

II.4.2.2 Société de crédit au colonat et à l'industrie

- Nom complet: Archives de la Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie (1947-1960), puis Archives de la Société de Crédit aux Classes moyennes et à l'Industrie (SCCMI).
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels des demandeurs de crédit.
- Période concernée: 1946-1969.
- Ampleur du fonds: ca 21 mètres linéaires ou 1450 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie, puis Société de Crédit aux Classes moyennes et à l'Industrie.
- Instrument de recherche: Inventaire en cours d'élaboration aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non.

II.4.3 JUST-SUCC

- Nom complet: Fonds Justice - Successions.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels de succession.
- Période concernée: 1885-1960.
- Ampleur du fonds: 37 mètres linéaires.

DOSSIER N° 429/2707

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT AU COLONAT ET A L'INDUSTRIE

Demande de crédits

(200.000 f)

de

Monsieur *Picote*

| Numéros d'ordre des pièces | PROVENANT DE OU ADRESSEES A | Numéro de la lettre | Date de la lettre | INDICATEUR | | | RÉSUMÉ DE LA LETTRE |
|-------------------------------|---|---------------------------|-------------------------|----------------|----|----------|---------------------|
| | | | | E. ou S. | N° | DATE | |
| 1 | Extrait du Rapport de l'Indice de 21-1-57 | | | | | | |
| 2 | de Agg | 3413 | 15-2-58 | C | | 15-11-58 | |
| 3 | de Agg | 3613 | 2-2-58 | E | - | - | |
| 4 | de Agg | 4627 | 13-58 | E | - | - | |
| 5 | Picote | | 5-3-58 | E | - | - | |
| 6 | de Agg | 4918 | 6-3-58 | E | - | - | |
| 7 | Convention de 28-3-58 | | | | | | |
| 8 | de Agg | 783 | 14-7-59 | C | - | - | |

Couverture d'un dossier de demande de crédit. AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier,
Fonds Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie.

- Qui a produit les documents : Ministère des Colonies et ses successeurs en droit. Administration métropolitaine.
- Instrument de recherche : Inventaire provisoire du SPF Affaires étrangères, inventaire nominatif en cours de réalisation aux Archives de l'État.
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé ? Non.

Les dossiers individuels de succession sont produits au moment du décès des colons et des agents de la l'administration coloniale. Ils traitent de la notification du décès en Afrique et en Europe et incluent donc des correspondances entre les territoires des colonies et la métropole. Ces dossiers contiennent divers documents administratifs relatifs à la succession : correspondance, inventaires, pièces notariées telles que des testaments ou encore des copies de décisions judiciaires. Il est également possible de retrouver des rapports sur les circonstances du décès de la personne concernée, et parfois des documents officiels tels que des passeports ou pièces d'identité. Ces dossiers peuvent offrir des informations sur un père ou grand-père européen. Si les documents sont de nature administrative, ils donnent souvent des informations clés sur la personne concernée mais aussi parfois sur d'autres membres de sa famille et des personnes de son entourage. Les inventaires des avoirs établissent par ailleurs la liste des objets appartenant à la personne au moment de son décès. Ces listes très

détaillées et exhaustives offrent une vue presque intime sur les conditions matérielles de vie de la personne concernée, la maison qu'elle occupait, son mobilier, etc. Une fois encore, les dossiers varient fortement en contenu et en volume.

II.4.4 *Indemnisations Dommages Congo*

- Nom complet : Archives du Ministère des Travaux publics. Administration de la Reconstruction. Commission d'Indemnisation, des Dommages du Congo.
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels.
- Période concernée : 1965 aux années 1990.
- Ampleur du fonds : 159,8 mètres linéaires.
- Qui a produit les documents : Commission d'Indemnisation des Dommages du Congo.
- Instrument de recherche : Fichier papier nominatif et inventaire [en ligne](#) non-nominatif (en cours de révision).
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé ? Non.

Au lendemain de l'indépendance du Congo, et en particulier pendant les troubles qui ont suivi (1960-1965), un nombre considérable de Belges résidant dans l'ancienne colonie ont subi des dommages matériels à leurs biens privés. Ces dommages concernaient, d'une part, les soldes des comptes d'épargne qui ont été nationalisés par le nouvel État et, d'autre part, les biens matériels qui ont été endommagés ou saisis. Les accords du 6 février 1965 signés par Moïse Tshombé et Paul-Henri



Photographies fournies par une sinistrée en vue de compléter son dossier de demande d'indemnisation [ca 1955]. AGR2 - Joseph Dépôt Cuvelier. Fonds Indemnisation Dommages Congo.

Spaak ont mis sur pied une institution internationale réunissant la Belgique et la République du Congo: le Fonds belgo-congolais d'Amortissement et de Gestion, chargé d'émettre les 750 millions de francs délivrés par le Congo en vue d'indemniser les ressortissants belges sous forme d'obligations. Peu après, la loi du 14 avril 1965 créa la Commission d'Indemnisation des Dommages du Congo. Cette Commission a été chargée d'enquêter et, le cas échéant, d'indemniser les dommages subis par les coloniaux. Les Belges qui estimaient avoir subi un préjudice pouvaient demander une indemnisation. Dans ces dossiers, on peut trouver des informations sur les biens matériels que possédaient les coloniaux à la veille de l'indépendance, des photographies fournies par les sinistrés pour prouver la propriété d'un bien, ou encore des photographies prises en 1970 dans le cadre de la mission «AGRI», lors de laquelle 14 agents d'une société externe ont été chargés de constater sur place les dommages sur des biens immobiliers. Enfin, nous pouvons trouver le récit des rapatriés/anciens coloniaux de leur vie dans la colonie au moment de l'indépendance, ainsi que de leur retour en Belgique. En somme, ces archives constituent un instantané de la richesse matérielle et de la vie des coloniaux au moment de l'indépendance.

II.5. Fonds généraux contenant des dossiers individuels et des données individuelles

II.5.1. «Classement Provisoire»

- Nom complet : Collection «Classement Provisoire».
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).

- Type de dossier: Dossiers individuels et dossiers généraux.
- Période concernée: 1884-1976 (pour la collection en général); années 1930 à 1970 (pour les dossiers identifiés relatifs aux métis).
- Ampleur du fonds: ca 430 mètres linéaires (collection en général). Une série de dossiers relatifs aux métis a été identifiée: ca 10 boîtes dont des recensements, des listes, de la correspondance, des dossiers généraux et environ 200 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit.
- Instrument de recherche: Base de données provisoire du [SPF Affaires étrangères](#) pour l'ensemble de la collection (description sommaire ne comportant pas de liste nominative).
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut vérifier si un dossier existe à votre nom parmi les dossiers répertoriés et vous en indiquer les références. Les dossiers individuels sont consultables par les personnes concernées après signature d'une déclaration de recherche. La consultation des dossiers individuels de tiers sont soumis à leur autorisation préalable. La consultation des dossiers individuels à des fins scientifiques est soumise à l'obtention d'une autorisation de l'Autorité de protection des données, ou à l'autorisation écrite des personnes concernées.
- Fonds numérisé? Non.

La collection «Classement provisoire» (CP) est, comme son nom le laisse entrevoir, très hétérogène. Elle est constituée d'une multitude de dossiers produits par différents services du Ministère des Colonies et de ses successeurs endroits. Ces dossiers ont vraisemblablement été rassemblés plus tardivement, sur base de critères qui restent inconnus à l'heure

CARLON
DOSSIER

III
MINISTÈRE DES COLONIES

*S.O.M.
7a*

Problèmes Sociaux

Objet :

Les Mulâtres

| N° D'ORDRE DES PIÈCES | PROVENANT DE OU ADRESSEES A | DATES ET NUMÉROS DES PIÈCES | | RÉSUMÉ |
|-----------------------------|--|-----------------------------|---------|--------|
| | | ENTRÉES | SORTIES | |
| 1 | <i>Liste des Mulâtres au Congo en 1932.</i> | | | |
| 2 | <i>Documentation</i> | | | |
| 3 | <i>Divers</i> | | | |
| 4 | <i>Oeuvre de la Protection des Mulâtres</i> | | | |
| 5 | <i>Association des Mulâtres à Léopoldville</i> | | | |

*Voit suite au
2^e dossier n° 7^{ab}*

Couverture d'un dossier « Problèmes sociaux: les mulâtres ».
AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier. Collection « Classement provisoire ».

actuelle. Les sujets les plus divers y sont abordés, depuis l'enseignement jusqu'aux transports en passant par la santé, les missions, les syndicats, les universités, etc. Cette collection comporte des documents concernant l'ensemble de la période de domination coloniale et même au-delà. Une base de données avec des descriptions sommaires a été établie par les services d'archives du SPF Affaires étrangères, ce qui a permis à l'équipe du projet d'identifier une dizaine de boîtes concernant les métis. Ces boîtes ont été extraites de la collection et transférées au Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier, le reste de la collection étant toujours conservé aux SPF Affaires étrangères. Ces documents datent des années 1930 jusqu'aux années 1970. On y trouve notamment des dossiers généraux relatifs à la « question métisse » et à la manière dont elle est appréhendée par l'administration métropolitaine, à l'adoption, à la tutelle, aux associations de métis existant en Afrique, au financement de certaines associations, etc. On y trouve également des recensements de la « population mulâtre » effectués à la demande des autorités coloniales en 1932, 1947 et 1956 et diverses listes nominatives de métis. En outre, la collection contient environ 200 dossiers individuels relatifs à des métis dont l'arrivée (pour la plupart durant les années 1950-1960, mais parfois antérieurement) et le séjour sur le sol belge ont été portés à l'attention du Ministère des Colonies ou de son successeur en droit, le Ministère des Affaires africaines. Ces dossiers concernent parfois des métis nés en Belgique, parfois des métis nés dans les (anciennes) colonies. Le contenu de ces dossiers, pour la plupart assez minces, est également très varié et contient généralement de la

correspondance sur des questions administratives concrètes au sujet desquelles l'avis d'un fonctionnaire a été demandé.

II.5.2 *Gouvernement Général*

- Nom complet: Archives du Gouvernement général de Léopoldville (collection de fonds).
- Lieu de conservation: [SPF Affaires Étrangères](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels et généraux de tous types.
- Période concernée: 1882-1960.
- Ampleur du fonds: ca 4,5 kilomètres linéaires ou ca 72.000 boîtes/portefeuilles, dont un nombre encore indéterminé concerne de près ou de loin les métis.
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Administration d'Afrique. Gouvernement général et ses différentes directions.
- Instrument de recherche: Base de données contenant ca 72.000 entrées établie par le [SPF Affaires étrangères](#) (descriptions sommaires du contenu de chaque boîte).
- Accès et conditions de consultation: Une grande majorité des quelques 4,5 km d'archives est encore conservée au SPF Affaires étrangères. Les documents sont consultables sur demande au service des archives du [SPF Affaires étrangères](#). L'équipe peut vérifier à la demande si un dossier a déjà été identifié à votre nom ou à celui de la personne que vous recherchez parmi cette vaste collection de fonds.
- Fonds numérisé? Non.

L'ensemble de documents regroupés sous l'appellation « GG » (pour Gouvernement général) est en réalité une énorme collection de fonds produits par l'ensemble des différentes administrations et services du Gouvernement général, autrement dit de l'administration coloniale en Afrique. Il couvre des thématiques, territoires et

Tutelle 56

Dossier :

Tutelle des
Mulâtres

périodes extrêmement variées et étendus. Ces archives ont été produites autant au niveau central (les capitales successives étant Vivi, Boma puis Léopoldville) que dans les différents territoires, districts et provinces de l'État indépendant du Congo (1885-1908) puis du Congo belge (1908-1960). On y trouve donc (parfois dans une même boîte) des dossiers traitant de matières aussi diverses que l'agriculture, la main d'œuvre, l'état civil, l'ordre public, l'assistance sociale, les finances, les travaux publics, les services médicaux, les missions religieuses, les tribunaux, etc. Ces dossiers ne sont pas classés ni organisés selon un ordre particulier. Ces 4,5 km d'archives ont été transférés vers la Belgique au moment de l'indépendance (voir le point II.1.3 «[Archives déplacées](#)»). Une partie significative des archives produites par l'administration coloniale en Afrique est toutefois restée sur place. Certains territoires, périodes et administrations sont donc relativement peu – voire pas – représentés dans le « fonds GG ». Les services d'archives du SPF Affaires étrangères ont établi une base de données décrivant très sommairement les diverses matières traitées dans chaque boîte d'archives. À l'heure actuelle, l'équipe du projet a identifié sur cette base 1.500 portefeuilles susceptibles de contenir des informations relatives aux métis ou à des matières liées (tutelle, état civil, recherche de paternité, reconnaissance, etc.). Parmi ces 1.500 portefeuilles, l'équipe en a identifiés environ 300 qui concernent directement les métis. Il s'agit de dossiers généraux et de dossiers individuels de nature très diverse et produits par différentes administrations. Ces dossiers sont progressivement analysés par l'équipe. Dans le cadre du transfert des « Archives africaines », le « GG » est peu à peu réorganisé en différents ensembles

cohérents en fonction des administrations qui les ont produits. Au fur et à mesure que ces séries sont reconstituées, elles seront transférées, reconditionnées, traitées et inventoriées aux [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).

II.6. Actes de l'État civil Congo belge et Ruanda-Urundi

- Nom complet: Actes de l'État civil Congo belge et Ruanda-Urundi.
- Lieu de conservation: Service Démographie de la Ville de Bruxelles.
- Type de dossier: Actes de l'état civil: actes de naissance, mariage, décès, reconnaissance d'enfants naturels des Belges nés ou décédés au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
- Période concernée: 1908-1962.
- Ampleur du fonds: Non connue.
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Administration métropolitaine. État civil.
- Instrument de recherche: Tables conservées par le Service Démographie de la Ville de Bruxelles (non accessibles au public).
- Accès et conditions de consultation: [Archives de la ville de Bruxelles \(Population et état civil\)](#). Si vous êtes directement concerné.e par l'acte ou vous êtes un parent ou un représentant: vous avez accès aux actes sans délai. Sinon, vous pouvez accéder aux actes de décès de plus de 50 ans, aux actes de mariage de plus de 75 ans et aux actes de plus de 100 ans pour les autres types de documents. Vous devez pour ce faire envoyer une demande au service démographie de la Ville de Bruxelles à l'adresse: actesspf-fodakten@brucity.be.
- Fonds numérisé: Non, extraits d'actes sur demande.

Depuis 2016, le Service Démographie de la Ville de Bruxelles conserve les actes d'état

civil (de naissance, de mariage, de décès, etc.) des Belges ayant vécu à l'étranger, y compris dans les territoires anciennement colonisés (actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi).

II.7. Sources complémentaires, pour des recherches générales et contextuelles

Les séries de dossiers décrites ici ne représentent qu'une partie de l'ensemble des archives qui concernent les métis et leurs parcours individuels et collectifs. Il va sans dire que de nombreux fonds et collections documentent l'histoire des métis en général (et la manière dont ils ont été traités et perçus durant toute la période coloniale), et ne sont pas présents dans ce jalon. Rien que parmi les vastes collections formant les « archives africaines » en cours de [transfert](#), on trouve de nombreux fonds et séries de documents qui aident à mieux comprendre l'histoire riche, complexe et aux multiples facettes des métis dans le contexte colonial belge. C'est le cas, par exemple, du fonds « Missions ». Récemment transféré aux AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier et inventorié, il contient notamment des dossiers qui illustrent l'implication très précoce des missions et l'étroite collaboration entre Église et État dans la « question métisse ». D'autres fonds de nature générale contiennent des données diverses et éparées relatives à des institutions, à l'état civil, aux commissions de tutelle, aux politiques et pratiques mises en place par les autorités, etc. C'est le cas notamment des fonds GG (Gouvernement général), RWA

(Rwanda), RARU (documents préparatoires aux rapports annuels), BUR (Burundi), E (Enseignement), JUST (justice), AIMO (Affaires indigènes et main d'œuvre). Pour des informations complètes et régulièrement mises à jour concernant les archives relatives à la colonisation se trouvant aux Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier, nous vous renvoyons à la [page dédiée](#). De nombreuses autres séries d'archives, conservées dans une multitude d'institutions, peuvent évidemment contribuer à reconstruire un contexte plus global autour des trajectoires individuelles.

L'équipe continue d'ailleurs à explorer un maximum de pistes, que ce soit parmi les « Archives africaines » en cours de transfert ou d'autres collections conservées en Belgique et ailleurs. C'est le cas des archives religieuses, qui restent encore dans une large mesure à exploiter. En Afrique également, des archives se trouvent dispersées à travers l'entièreté des territoires des actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi (voir le point [II.1 Un paysage archivistique fragmenté](#)). La connaissance des archives « coloniales » présentes au Congo, Rwanda et Burundi reste à l'heure actuelle très superficielle et parcellaire. L'équipe du projet tente actuellement de localiser et identifier un maximum d'archives concernant les métis, afin de tâcher d'en examiner autant que possible sur place.

Nous renvoyons le lecteur, pour une vue générale des archives relatives à la colonisation belge au [Guide des sources de l'histoire de la colonisation](#).

III. Adresses et documents utiles

III.1 Liste des adresses utiles et personnes de contact

Archives générales du Royaume 2 (AGR2) - Dépôt Joseph Cuvelier

Adresse

Rue du Houblon, 26-28
B-1000 Bruxelles
E-mail: metis@arch.be

Archives générales du Royaume 1 (AGR1)

Adresse

Rue de Ruysbroeck 2
B-1000 Bruxelles
E-mail: Pour les demandes en lien avec les archives de la police des étrangers (jusqu'au dossier 2.832.000 (ca 1959): Filip Strubbe (filip.strubbe@arch.be).

Vlaams Centrum voor Adoptie VCA

Adresse

Hallepoortlaan 27
B-1060 Brussel
Pour les dossiers Vreugdezaaiers
E-mail: adoptie@opgroeien.be

KADOC. Documentatie- en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving

Adresse

Vlamingenstraat 39
B-3000 Leuven
E-mail: leeszaal.kadoc@kuleuven.be

SPF Affaires étrangères

Adresse

Rue des Petits Carmes, 15

B-1000 Bruxelles

E-mail: info.archives@diplobel.fed.be

Les instruments de recherches établis par les services d'archives du SPF Affaires étrangères peuvent être obtenus sur demande à l'adresse mentionnées ci-dessus, ou consultés en salle de lecture du SPF Affaires étrangères.

SPF Intérieur - Office des étrangers

Adresse

Office des Étrangers
Boulevard Pacheco 44
B-1000 Bruxelles
E-mail: pour les demandes de consultation de dossiers individuels Police des Étrangers ouverts après 1959: publiciteadministration@ibz.fgov.be.

Archives de la ville de Bruxelles (Population et état civil)

Adresse

Centre administratif
Boulevard Anspach 6
B-1000 Bruxelles
E-mail: actesspf-fodakten@brucity.be

III.2 Formulaires d'autorisation et de demande

Formulaire de recherche (facultatif)
Autorisation de recherche (obligatoire)
Modèle de procuration (pour la consultation de documents de tiers vivants)

IV. Bibliographie

BUDAGWA, A., *Noirs-Blancs, Métis: La Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1908-1960)*, Céroux-Mousty, 2014.

CEUPPENS, B., *Congo made in Flanders? Koloniale Vlaamse visies op 'blank' en 'zwart' in Belgisch Congo*, Gent, Academia Press, 2003.

GODDEERIS, I., LAURO, A. et VANTHEMSCHE, G. (dir.), *Koloniaal Congo. Een geschiedenis in vragen*, Kalmthout, Polis, 2020.

GREGOIRE, N., « Postcolonial Belgium and Reparatory Justice: The Case of the 'Colonial Métis' », in M. GRZINIC e.a. (dir.), *Opposing Colonialism, Antisemitism, and Turbo-Nationalism. Rethinking the Past for New Conviviality*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2020, pp. 67-87.

HEYNSSENS, S., *De Kinderen van Save. Een geschiedenis tussen Afrika en België*, Antwerpen, Polis, 2017.

JEURISSEN, L., *Quand le métis s'appelait mulâtre. Société, droit et pouvoir coloniaux*

face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Congo belge, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2003.

LAUWERS, D., « (Re)construire des identités pour co-construire une histoire? Le projet « Résolution-Métis » au croisement d'enjeux individuels et collectifs », in M. FILLIEUX, A. FRANCOIS, G. MATHIEU et M. VAN EECKENRODE (dir.), *Un dossier pour se (re)construire? Archives et enjeux d'identités*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2022, pp. 29-55.

LAUWERS, D., CANDAELE, C., "Het project 'Resolutie-Metissen': archivalische vraagstukken tussen identiteit en confidentialiteit", *META. Tijdschrift voor bibliotheek en archief*, 2021 (4), pp. 10-15.

TALLIER, P.-A., VAN EECKENRODE, M., VAN SCHUYLENBERGH, P. (dir.), *Belgique, Congo, Rwanda et Burundi. Guide des sources de l'histoire de la colonisation (19^e-20^e siècle). Vers un patrimoine partagé!*, Turnhout, Brepols, 2021.

Pour en savoir plus sur le projet et pour visiter l'exposition virtuelle, rendez-vous sur:

<https://www.metis.arch.be/>

<https://www.expometis.arch.be/>

Pour nous contacter: metis@arch.be



| DISTRICTS | Sexe Masculin | | | | | | | | Province Orientale | | | | | | | | Sexe Féminin | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|---------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|------|---------|--------|------------------|-----------------|-------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--|--|
| | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Marité | Veuf | Divorcé | Manqué | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | | |
| Stanleyville | 61 | 12 | 49 | 38 | 38 | 23 | 20 | 3 | 53 | 14 | 19 | 22 | 22 | 11 | 6 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | 94 | | | | | | | | | |
| ruwimi | 9 | 0 | 9 | 7 | 7 | 2 | 2 | 0 | 12 | 0 | 12 | 12 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 23 | | | | | | | | | |
| Ibali-Ituri | 31 | 0 | 31 | 23 | 23 | 8 | 8 | 0 | 40 | 0 | 40 | 39 | 39 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | |
| aniema | 21 | 1 | 20 | 13 | 13 | 8 | 7 | 1 | 15 | 5 | 12 | 13 | 13 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ivu | 17 | 6 | 11 | 13 | 13 | 4 | 3 | 1 | 16 | 5 | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ele-Itimbiri | 48 | 11 | 37 | 41 | 41 | 7 | 7 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ele-Nepoko | 33 | 7 | 26 | 24 | 24 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 290 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

STATISTIQUES DES MULÂTRES AU CONGO BELGE

Province du Congo-Kasaï

| DISTRICTS | Sexe Masculin | | | | | | | | Province du Congo-Kasaï | | | | | | | | Sexe Féminin | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------|---------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|-------------------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|------|---------|--------|------------------|-----------------|-------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--|--|--|--|
| | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Marité | Veuf | Divorcé | Manqué | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 108 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 279 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 51 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 94 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 75 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 616 | | | | | | | | | | | |

STATISTIQUES DES MULÂTRES AU CONGO BELGE

Province du Katanga

| Districts | SEXE MASCULIN | | | | | | | | Province du Katanga | | | | | | | | SEXE FÉMININ | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|---------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|---------------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|------|---------|--------|------------------|-----------------|-------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--|--|--|
| | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Marité | Veuf | Divorcé | Manqué | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | | | |
| Tanganika-Moero | 62 | 1 | 61 | 33 | 33 | 28 | 7 | 5 | 95 | 12 | 83 | 58 | 58 | 37 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 4 | 157 | | | | | | | | | | |
| Haut-Limpopo | 41 | 2 | 39 | 32 | 32 | 28 | 0 | 0 | 32 | 2 | 30 | 24 | 24 | 8 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 7 | | | | | | | | | | |
| enami | 23 | 1 | 22 | 21 | 21 | 14 | 0 | 0 | 23 | 1 | 22 | 17 | 17 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 16 | | | | | | | | | | |
| Isabathville | 24 | 0 | 24 | 15 | 15 | 9 | 0 | 0 | 23 | 0 | 23 | 14 | 14 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 11 | | | | | | | | | | |
| ue | 23 | 0 | 23 | 9 | 9 | 11 | 3 | 0 | 17 | 0 | 17 | 11 | 11 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | | | | | | | | | | |

STATISTIQUES DES MULÂTRES AU CONGO BELGE

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

| DISTRICTS | Sexe Masculin | | | | | | | | PROVINCE DE L'ÉQUATEUR | | | | | | | | Sexe Féminin | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|---------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|------------------------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|------|---------|--------|------------------|-----------------|-------|----------|--------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------|--|--|--|
| | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | Marité | Veuf | Divorcé | Manqué | Ayant profession | Sans profession | Total | Reconnus | NON reconnus | Moins de 14 ans | Situation assurée | plus de 14 ans | Ayant profession | Sans profession | | | |
| Léopold II | 15 | 0 | 15 | 9 | 9 | 6 | 0 | 6 | 15 | 0 | 15 | 11 | 11 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 30 | | | | | | | | | | |
| ateur | 35 | 1 | 34 | 27 | 27 | 8 | 6 | 2 | 32 | 5 | 27 | 21 | 21 | 11 | 0 | 5 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 67 | | | | | | | | | | |
| ngala | 23 | 2 | 21 | 21 | 21 | 3 | 0 | 0 | 34 | 5 | 27 | 30 | 30 | 4 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 57 | | | | | | | | | | |
| logga | 15 | 0 | 15 | 12 | 12 | 3 | 0 | 0 | 13 | 3 | 10 | 12 | 12 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 62 | | | | | | | | | | |
| angi | 38 | 4 | 34 | 30 | 30 | 9 | 7 | 1 | 24 | 1 | 23 | 16 | 16 | 6 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 11 | 244 | | | | | | | | | | |

« Statistiques des mulâtres au Congo belge », 1932. AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier. Collection « Classement provisoire ».

ADRESSES DES PRINCIPAUX SERVICES D'ARCHIVES



BRUXELLES

Archives générales du Royaume
Rue de Ruysbroeck - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 513 76 80
archives.generales@arch.be

**Archives générales du Royaume 2 -
Dépôt Joseph Cuvelier**
Rue du Houblon 26-28 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 274 15 00
agr_ar_2@arch.be

Archives de l'État à Bruxelles (Forest)
Avenue du Pont de Luttre 74 - 1190 Forest
+32 (0)2 524 61 15
archives.bruxelles@arch.be

Archives du Palais royal
Rue Ducale 2 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 551 20 20
arch.pal@arch.be

WALLONIE

Archives de l'État à Arlon
Parc des Expositions 9 - 6700 Arlon
+32 (0)63 22 06 13
archives.arlon@arch.be

Archives de l'État à Liège
Rue du Chéra 79 - 4000 Liège
+32 (0)4 252 03 93
archives.liege@arch.be

Archives de l'État à Louvain-la-Neuve
Rue Paulin Ladeuze 16
1348 Louvain-la-Neuve
+32 (0)10 23 00 90
archives.louvain-la-neuve@arch.be

Archives de l'État à Mons
Avenue des Bassins 66 - 7000 Mons+32
(0)65 40 04 60
archives.mons@arch.be

Archives de l'État à Namur
Boulevard Cauchy 41 - 5000 Namur
+32 (0)81 65 41 98
archives.namur@arch.be

Archives de l'État à Tournai
Rue des Augustins 20 - 7500 Tournai
+32 (0)69 22 53 76
archives.tournai@arch.be

Staatsarchiv Eupen
Kaperberg 2-4 - 4700 Eupen
+32 (0)87 55 43 77
staatsarchiv.eupen@arch.be

VLAANDEREN

Rijksarchief te Antwerpen
Door Verstraetepplaats, 5 - 2018 Antwerpen
+32 (0)3 236 73 00
rijksarchief.antwerpen-beveren@arch.be

Rijksarchief te Beveren

Kruibekesteenweg 39/1 - 9120 Beveren
+32 (0)3 750 29 77
rijksarchief.antwerpen-beveren@arch.be

Rijksarchief te Brugge

Predikherenrei 4A - 8000 Brugge
+32 (0)50 33 72 88
rijksarchief.brugge@arch.be

Rijksarchief te Gent

Bagattenstraat 43 - 9000 Gent
+32 (0)9 265 76 70
rijksarchief.gent@arch.be

Rijksarchief te Hasselt

Bampslaan 4 - 3500 Hasselt
+32 (0)11 22 17 66
rijksarchief.hasselt@arch.be

Rijksarchief te Kortrijk

G. Gezellestraat 1 - 8500 Kortrijk
+32 (0)56 21 32 68
rijksarchief.kortrijk@arch.be

Rijksarchief te Leuven

Vaartstraat 24 - 3000 Leuven
+32 (0)16 31 49 54
rijksarchief.leuven@arch.be



ISBN 978 94 6391 354 6



*Heures d'ouverture et jours de fermeture?
Consultez la liste complète sur www.arch.be*